

#5

FEVRIER 2018



LA LETTRE D'INFO ... POUR DES AVIS SANS LOBBIES

**Contre les grands projets qui passent l'Environnement par pertes et profits.
Pour rendre leur pouvoir aux Parcs naturels marins.**

Vendredi 23 février 2018



1. La transition énergétique ne doit pas se résumer à des grands projets d'infrastructures.

La sobriété énergétique reste encore au stade de vagues déclarations. Nous attendons toujours que le Gouvernement mette en place un vaste plan d'économies d'énergie, dont les gisements sont énormes. Une relocalisation de l'économie permettrait de réduire les coûts de transport de marchandises, de développer les

transports par le rail, le fluvial et la mer, les transports en commun, l'isolation des logements, des bâtiments professionnels et publics, de privilégier les productions locales, les filières courtes, etc.

A l'inverse, ce projet colossal d'éoliennes en mer, comme les 5 projets précédents et tous les autres annoncés, véhicule l'idée que la France peut maintenir le même niveau de consommation énergétique, pourvu que l'on consomme des kilowatts « verts ». Mais il fait oublier que la seule évolution réellement « verte », celle qui évite des dégradations supplémentaires de notre environnement, c'est la réduction de la consommation par chaque habitant. De la même façon que la seule croissance réellement verte, c'est la décroissance. Un message difficile à entendre pour les grands entrepreneurs, et pour une partie des citoyens qui reçoivent des messages médiatiques inverses.

Ces grands projets d'énergies renouvelables, mais pas forcément durables au sens vrai, s'inscrivent dans la droite ligne des politiques énergétiques issues du gaullisme : après le tout pétrole, après le tout nucléaire, place à l'expansion d'une nouvelle filière industrielle aux profits plus ou moins partagés, les Energies Renouvelables ! Ces projets sont trop souvent aux mains de grands groupes industriels, sensibles à l'environnement seulement en façade, pourvu que ça leur apporte de la respectabilité, du conformisme et de l'argent : le B-A-BA du *greenwashing*. Nous ne nous prononcerons pas ici sur ENGIE et les partenaires de son consortium, mais on peut dire que cette multinationale n'a pas encore fait la preuve de son véritable engagement pour la Planète. Pour information, elle n'a vendu son usine de charbon en Australie, considérée comme la plus polluante au monde, qu'en novembre 2017.

Les petits projets de production d'EnR, répartis sur l'ensemble du territoire avec une participation citoyenne, garantissent à la fois une sécurité stratégique et une maîtrise du coût de l'énergie. Ils permettent en outre aux acteurs économiques locaux qui le souhaitent de se diversifier. A cet égard, nous citerons les Amis de la Terre : « Relocaliser, c'est fonder l'économie et les échanges sur des liens directs, indispensables à la confiance entre citoyens et collectivités, entre producteurs et consommateurs, plutôt que sur l'anonymat et la standardisation. »

Il serait donc temps d'arrêter cette fuite en avant. Sinon, tant qu'il y aura 1 kilomètre carré de territoire non artificialisé, il sera convoité par les aménageurs, sous couvert de leur vertueuse contribution à la transition énergétique.

2. Ce projet éolien présente des garanties insuffisantes pour l'Environnement.

Dans le cas de ce projet éolien, on empiète dans un Parc naturel marin, c'est-à-dire un espace dédié à la protection du patrimoine naturel et à la conciliation de tous les usages durables. Un tel espace ne devrait être aménagé que pour une raison d'intérêt public majeur, et dans le respect absolu de son écosystème et de ses usagers traditionnels.

Ce projet éolien constitue l'aménagement le plus pharaonique qu'ait jamais connu un PNM. Pourtant, son étude d'impact n'a pas été transmise sous sa forme définitive et les notes sur lesquelles se base le CA de l'AFB ne sont

que des commentaires du consortium. Les pétitionnaires n'ont encore pris aucun engagement formel quant aux mesures additionnelles qui seraient appliquées, lesquelles se réduisent jusqu'à présent à une déclaration de bonnes intentions. Or il est bien connu que « les promesses n'engagent que ceux qui veulent bien y croire ».

En particulier, le porteur du projet éolien rechigne à intégrer un dispositif d'arrêt des éoliennes en cas de mortalité avérée pour la faune volante (oiseaux et chauve-souris). De telles précautions sont pourtant monnaie courante sur certains parcs éoliens terrestres, lorsque les enjeux écologiques le justifient, et cela ne compromet pas la rentabilité économique des projets.

Depuis la conception du premier appel d'offres pour l'éolien en mer lancé en 2010-2011, le choix de ce site pose problème. Les marins pêcheurs ont toujours protesté contre l'artificialisation de cette zone, une des plus productives de la Manche. Rien n'a pu les rassurer, pas même les redevances juteuses qui seraient versées à leurs comités professionnels, dont le miroitement a d'ailleurs été comparé, non sans raison, à une tentative d'achat des consciences. De nombreux élus locaux s'opposent aussi à ce projet éolien visible depuis les territoires dont ils ont la charge, ce qui montre que la concertation a été insuffisante. En outre, la construction du parc éolien n'offre aucune garantie sur le recours à l'emploi local et à des navires sous pavillon français. Il n'est pas dit que les 150 emplois annoncés pour l'exploitation et la maintenance des éoliennes suffiraient à contrebalancer les emplois détruits dans les secteurs de la pêche artisanale, du tourisme, etc.

L'équipe technique du PNM "Estuaires picards et mer d'Opale" a réalisé une expertise approfondie de ce dossier, qui a démontré de nombreuses sous-estimations des impacts pour les ressources halieutiques, ainsi que sur les espèces et habitats protégés. Leur expertise comporte 95 réserves, portant sur des modifications à l'évaluation des impacts ou sur des recommandations de mesures supplémentaires. Tant qu'elles n'auront pas toutes été intégrées explicitement aux demandes d'autorisation des pétitionnaires, l'avis du PNM doit être considéré comme défavorable.

3. Ce dessaisissement des Conseils de gestion des Parcs Naturels Marins est inacceptable.

Un Conseil de gestion de PNM est un parlement de la mer, à l'échelle d'un territoire cohérent en termes d'écosystème et d'usages. Jusqu'à 2016, le pouvoir d'avis conforme confié à ces Conseils de gestion obligeait les pétitionnaires à concevoir des dossiers exemplaires en matière de protection de l'environnement.

Par exemple, le PNM d'Iroise est aujourd'hui une aire marine protégée reconnue mondialement, via son inscription sur la liste verte de l'UICN, grâce à son mode de gestion et aussi par l'usage raisonné de l'avis conforme. Les avis conformes au niveau des PNM présentent l'avantage de mieux prendre en compte le contexte local et d'être moins soumis aux aléas de la politique nationale.

Au contraire, le CA de l'AFB est objectivement aux ordres du gouvernement, ne serait-ce que du fait de sa composition ... lequel gouvernement privilégie le développement énergético-industriel à la préservation de la Nature. Notons que le gouvernement intervient directement dans les nominations concernant la gouvernance

d'ENGIE, comme on l'a vu la semaine dernière. On peut donc légitimement se questionner sur la capacité du CA de l'AFB à donner véritablement la priorité à la Biodiversité. De surcroît, ce qu'on sait des financements et de l'objet social de tel ou telle structure représentée au CA, dont plusieurs ONG, pose la question de conflits d'intérêt pour certains membres du CA, à plus d'un titre.

L'intervention directe du consortium "Eolien en Mer de Dieppe-Le Treport" devant certains membres du CA de l'Agence en décembre dernier ressemblait beaucoup à une session de rattrapage. Par équité, pourquoi ne donnerait-on pas au Conseil de gestion du PNM "Estuaires picards et mer d'Opale" l'opportunité de se prononcer une seconde fois, sur le projet supposé "amélioré" ? Peut-être parce que certains hauts décideurs pensent que la Transition Energétique est un sujet trop sérieux pour laisser le moindre risque d'être freiné par de vulgaires élus et acteurs locaux. La raison d'État devrait-elle triompher, quoi qu'il en coûte à l'Environnement naturel et aux usagers qui en dépendent ?

Ignorer l'avis d'un Conseil de Gestion, c'est également faire fi de la participation citoyenne qui s'exprime par l'intermédiaire de ceux-ci. Tout l'inverse de ce qui est censé constituer l'ADN de l'AFB, du moins si on en croit la communication intensive de notre Direction à ce sujet.

Plusieurs présidents des PNM ont prévenu de longue date qu'ils démissionneront si l'avis du CA ne suit pas celui du Conseil de gestion du PNM EPMO. Au final, si l'on accepte de réduire à néant la gouvernance et le pouvoir des PNM, n'importe quel aménagement deviendra possible dans les eaux françaises, sans aucun contrôle véritable. Acceptera-t-on bientôt la même dépossession dans les Parcs nationaux, dont le rattachement à l'AFB sera aussi examiné prochainement par le CA ? C'est sans doute ce qu'on appelle « simplifier » la réglementation environnementale ...

Nous demandons que le consortium éolien révise son étude d'impact, puis que le projet soit à nouveau soumis au Conseil de gestion du PNM EPMO. Ce projet éolien est en gestation depuis près de 10 ans, alors pourquoi ne pas prendre encore quelques mois pour l'améliorer, surtout si cela peut éviter des recours juridiques contre sa future autorisation ? L'avis favorable émis par le Conseil d'administration de l'AFB sur ce projet, contraire à l'avis du Conseil de gestion EPMO, est un désaveu des Conseils de gestion de tous les PNM. Il nie la légitimité de cette instance locale de gouvernance, annihilant le travail de concertation réalisé par les agents de l'AFB sur ce territoire depuis tant d'années. Cet avis va à l'encontre de la préservation de l'environnement et des activités locales respectueuses de celui-ci, qui est la priorité d'un Parc naturel marin et devrait être la priorité de l'ensemble de l'AFB.

Ainsi, nous avons voté « contre » au Conseil d'administration, sans hésitation, pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus.

